

# Quels sont nos droits ?

Avec l'évolution de la démocratie, notre conception des droits civiques a changé. De nos jours, les démocraties reconnaissent aux citoyennes et citoyens une grande variété de droits : civiques, politiques et sociaux.

Infosource 1-7 ▼

## Nos droits : des concepts en évolution

Droits civiques	Droits politiques	Droits sociaux
<p>Mis en relief au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les citoyens ont des droits civiques (droits fondamentaux) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• égalité devant la loi</li><li>• liberté de leur personne</li><li>• liberté d'expression, de pensée et de religion</li><li>• droit de propriété</li></ul>	<p>Mis en relief au XIX<sup>e</sup> siècle. Les citoyens ont les mêmes droits civiques qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, plus des droits politiques (le droit de participer à la vie publique) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• droit de participer aux élections</li><li>• droit de se présenter aux élections et d'exercer une charge électorale</li><li>• droit de voter</li></ul>	<p>Mis en relief au XX<sup>e</sup> siècle. Les citoyens ont les mêmes droits civiques et politiques qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle plus des droits sociaux (droit à la qualité de vie) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• droit à un certain niveau de bien-être économique et social</li><li>• droit de participer pleinement à la vie de la société</li></ul>

**Droits et libertés :** ce qu'il est moralement ou légalement permis d'avoir ou de faire dans une collectivité.

Aujourd'hui, nos droits fondamentaux sont souvent désignés comme des « droits à » et des « libertés de ». C'est pour cette raison que l'on parle de **droits et libertés**. Les droits et libertés se rapportent à ce qu'il est moralement ou légalement permis d'avoir ou de faire dans une société.

Au Canada, tu as des libertés et des droits fondamentaux qui sont garantis par la *Charte canadienne des droits et libertés*. Tu en apprendras davantage sur la Charte au chapitre 2. Tu as également des droits qui sont garantis par des documents internationaux tels que la *Déclaration universelle des droits de l'homme* et la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant*. Tu en sauras plus sur ces documents au chapitre 6.

## LES DROITS DÉMOCRATIQUES

### Le droit à...

Tout individu a droit à la protection contre toute forme flagrante d'injustice telle que la violence, l'exploitation, les mauvais traitements et la torture. Tout individu a également droit à la satisfaction de ses besoins essentiels, et à la protection contre les formes d'injustice plus subtiles telles que la pauvreté, la faim, le manque de soins de santé et la pollution environnementale.

### La liberté de...

Tout individu a la liberté de participer aux activités qui favorisent son plein épanouissement telles que l'éducation, la pratique de sa religion, de sa culture et de sa langue, ainsi que la liberté d'exprimer ses opinions, la liberté de faire partie d'associations et la liberté d'accès à l'information.

Source : Éducation en faveur du développement, UNICEF

## LE DROIT DE PARTICIPATION

À mon avis, le combat mené par le mouvement féministe pour l'égalité des femmes est essentiellement un combat pour la démocratie. La lutte contre le racisme est une lutte pour la démocratie. Lorsque des travailleuses et des travailleurs se battent pour exercer un contrôle sur leur environnement de travail ou sur ce qu'ils produisent, c'est de la démocratie. Il s'agit d'une lutte pour que la démocratie s'exprime concrètement dans la vie des gens.

Sunera Thobani, ancienne présidente du Comité canadien d'action sur le statut de la femme

Source : Our Times

Quels droits et libertés ces citoyennes et ces citoyens exercent-ils ?



### Évaluation-médias

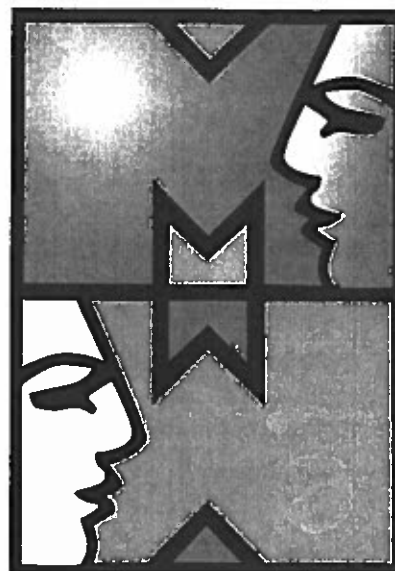
réagir aux messages transmis par les médias

Au Canada, nous avons la liberté d'exprimer nos opinions. Souvent, les gens expriment leurs opinions par l'intermédiaire des médias. La télévision, la radio, le cinéma, les vidéoclips, la publicité et Internet constituent tous de puissants moyens de diffuser toutes sortes d'opinions. Cela signifie que les médias véhiculent une grande variété de points de vue, mais aussi qu'ils sont susceptibles de transmettre des points de vue avec lesquels les Canadiennes et les Canadiens ne sont pas tous d'accord.

Évaluation-médias est un organisme de surveillance des médias. Ses membres s'intéressent tout particulièrement à l'image que les médias présentent des femmes. Selon eux, les médias présentent souvent les femmes de manière négative. L'image de la femme est souvent provocante et, dans le cas des mannequins, filiformes et spectaculaires, totalement irréaliste. Dans certains cas, les vidéoclips ou les sites Web incitent à la violence envers les femmes. Selon Évaluation-médias, cette image projetée par les médias a des conséquences néfastes pour les femmes dans la vraie vie.

Depuis sa fondation en 1981, l'organisation bénévole Évaluation-médias ne cesse d'encourager les médias à présenter une image positive et réaliste des femmes et des filles. L'un de ses principaux objectifs était de faire pression sur le gouvernement pour qu'il établisse des règles en la matière. En 1986, le CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes) a décidé d'obliger toutes les stations de radio et de télévision canadiennes à se conformer à un certain nombre de principes directeurs quant à l'image des femmes qu'elles véhiculent. Depuis lors, Évaluation-médias continue d'organiser toutes sortes de campagnes.

Les personnes qui désirent formuler une plainte concernant quelque chose qu'elles ont



vu dans les médias peuvent s'adresser à Évaluation-médias, qui leur indiquera comment elles doivent procéder – par exemple, en leur expliquant quel type de lettre écrire et à qui l'adresser. Parfois, l'organisme s'emploie à sensibiliser le public sur certaines questions particulières. Par exemple, il a mobilisé le public pour faire retirer des véhicules de transport public une publicité sexiste pour une marque de bière. Après le retrait de la publicité, les membres d'Évaluation-médias ont collaboré avec la commission de transport pour élaborer des lignes directrices concernant le type de publicité que la commission autoriserait à l'avenir.

Les bénévoles d'Évaluation-médias organisent également des ateliers dans les écoles pour encourager les jeunes à faire preuve d'esprit critique sur ce qu'ils voient dans les médias. Ils leur demandent de réfléchir à l'impact des messages véhiculés par les médias sur ce qu'ils pensent d'eux-mêmes et des autres. Enfin, l'organisme fournit au public les dernières informations concernant les questions qui touchent aux médias, par l'intermédiaire de son site Web : [www.mediawatch.ca](http://www.mediawatch.ca).

# Qu'est-ce que le peuple ?

*La démocratie suppose que le pouvoir suprême appartient au peuple.  
Elle signifie que le peuple a le sentiment que sa voix peut  
changer le cours des choses.*

— Maude Barlow et Bruce Campbell

Dans l'Antiquité, Athènes se targuait d'être une démocratie parce que tous les citoyens pouvaient participer à la prise des décisions politiques. Cependant, « tous les citoyens » ne signifiait pas « tous les adultes » et encore moins « tous les jeunes ». Comme nous l'avons mentionné, les femmes, les esclaves et les résidents originaires des autres cités grecques n'avaient pas le droit de prendre part aux décisions du gouvernement. Les jeunes non plus. Dans les premiers temps de la démocratie, les droits civiques étaient habituellement réservés aux hommes adultes.

Avec le temps, toutefois, les attentes ont changé. Aujourd'hui, dans nos démocraties modernes, les droits civiques sont reconnus à un nombre beaucoup plus grand de personnes. Lorsqu'on dit que, dans une démocratie, « c'est le peuple qui décide », on laisse entendre que les décisions sont prises par la majorité des citoyennes et des citoyens. Il reste néanmoins de nombreuses questions : Comment prendre une décision sur une question d'intérêt public quand les avis sont partagés ? Comment peut-on s'assurer que les droits de la minorité sont respectés ?

## Le principe de la majorité par opposition aux droits de la minorité

Lorsque les avis sur une question d'intérêt public sont partagés, les gouvernements de nombreux pays démocratiques adoptent le point de vue de la majorité (c'est-à-dire 50 p. 100 des voix plus une) pour prendre une décision. Cette pratique est équitable, car il y a plus de chances que l'opinion de la majorité soit valable, que celle de la minorité. Le **principe de la majorité** signifie que la majorité a le droit d'agir comme elle le désire, même si la minorité n'est pas d'accord. Pourtant, nous croyons aussi que toutes les citoyennes et tous les citoyens bénéficient de droits égaux. Comment, alors, s'assurer que la majorité n'agisse pas à l'encontre des **droits de la minorité** ? Comment peut-on protéger les droits de la minorité, si ses besoins ou sa volonté se heurtent à ceux de la majorité ?

C'est sans doute un des problèmes les plus difficiles auxquels la démocratie a dû faire face. Dès le début des années 1800, un chercheur français du nom d'Alexis de Tocqueville s'est rendu aux États-Unis. D'après les nouvelles formes de démocratie qu'il y a observées, il a mis les Français en garde contre « la dictature de la majorité ». Selon lui, un gouvernement démocratique doit faire tout

**Principe de la majorité :**  
principe selon lequel l'opinion  
du plus grand nombre prévaut.

**Droits de la minorité :**  
principe selon lequel les droits  
de la minorité doivent être  
protégés.

en son pouvoir afin de protéger et de respecter les droits des groupes minoritaires. Plus de 150 ans plus tard, Nelson Mandela, président de l'Afrique du Sud, a fait valoir un point de vue semblable : « La démocratie repose sur le principe de la majorité, mais elle exige également la protection des droits des minorités politiques et autres. »

C'est pour cette raison que des documents tels que la *Charte canadienne des droits et libertés* et la *Déclaration universelle des droits de l'homme* font plus que définir les droits de la majorité. Ils reconnaissent aussi les droits de tous les groupes. En outre, les droits de la minorité sont, dans une certaine mesure, protégés par les responsabilités qui incombent à chaque citoyenne et à chaque citoyen, comme tu le verras dans la section intitulée « Quelles sont nos responsabilités ? » (page 26).

## La prise de décisions par consensus

Ce n'est pas dans toutes les sociétés démocratiques que les décisions sont prises à la majorité. Dans certaines sociétés, les décisions sont prises par **consensus** ou d'un commun accord. La prise d'une décision par consensus a pour but d'en arriver à une conclusion avec laquelle tous les membres du groupe sont d'accord. Cela ne signifie pas nécessairement que tous les membres sont entièrement satisfaits du résultat. Néanmoins, chacun des individus qui y a participé trouve la décision acceptable.

**Consensus** : décision prise collectivement et avec laquelle toutes les parties sont d'accord.

### Infosource 1-10 ▼

#### LE PROCESSUS TRADITIONNEL DE LA PRISE DE DÉCISIONS CHEZ LES IROQUOIS

Vers 1350, cinq nations iroquoises se sont regroupées en une ligue ou confédération. Vers 1722, avec l'ajout de la tribu des Tuscaroras, la Confédération des Cinq-Nations est devenue celle des Six-Nations. Par cette union, les nations s'engageaient à s'aider mutuellement et à vivre en paix. Chaque nation gérait ses affaires internes. Par exemple un problème qui concernait seulement les Mohawks devait être résolu au sein des « longues maisons » (les organes décisionnels) mohawks. Les questions concernant l'ensemble des membres de la Confédération étaient réglées par l'ensemble de la communauté. Elles étaient débattues lors de réunions dans la longue maison principale, ou maison du conseil. Chaque nation était représentée

par un certain nombre de chefs. Au total 50 chefs se réunissaient autour du feu du conseil. Chaque chef était libre d'exprimer les opinions de sa nation.

Avant que le conseil aborde la question, les chefs de chaque nation se réunissaient et s'entendaient sur la position à adopter. Au cours du conseil, les chefs s'exprimaient au nom de leur nation et tentaient de rallier les chefs des autres nations à leurs idées. La discussion se poursuivait jusqu'à ce que les cinq groupes de chefs parviennent à un accord. La Confédération ne pouvait prendre de mesures tant qu'il n'y avait pas eu unanimité sur la question.

Source : Six Nations Reserve



Cette photo a été prise vers 1910 dans la maison du conseil à Ohsweken, en Ontario. Le conseil de la Confédération iroquoise a continué de prendre les décisions concernant la réserve des Six-Nations jusqu'à ce qu'il soit remplacé, en 1924, par un conseil élu.

## ACTIVITÉS S'INFORMER, UN DEVOIR CIVIQUE

### SOIS UNE CITOYENNE OU UN CITOYEN

**avisé**

1. a) Revois l'Infosource 1-8. Selon toi, quelles sont les trois libertés les plus importantes? Explique ta réponse.  
b) Compare ta réponse avec celle d'une ou d'un camarade. Vos choix sont-ils semblables ou différents? Selon toi, comment s'expliquent ces similitudes ou ces différences?
2. a) Explique comment les photographies de l'Infosource 1-9 illustrent « le droit à » et « la liberté de ».  
b) Cherche, dans des journaux et des magazines, trois autres photos illustrant « le droit à » et « la liberté de ».
3. a) Explique dans tes propres mots ce que signifie le « principe de la majorité ».  
b) Penses-tu que le principe de la majorité est une façon équitable de prendre des décisions? Justifie ta réponse.

### SOIS UNE CITOYENNE ET UN CITOYEN

**déterminé**

4. a) Qu'est-ce qu'Évaluation-médias et quel est son objectif?  
b) Quelles méthodes l'organisme Évaluation-médias utilise-t-il pour atteindre ses objectifs?  
c) Quel degré d'influence des organisations comme Évaluation-médias devraient-elles exercer sur des décisions concernant ce que nous voyons et lisons dans les médias? Explique ton point de vue.
5. Quelles sont les principales caractéristiques de la prise de décisions par consensus (voir l'Infosource 1-10)? Quelles valeurs reflète la prise de décisions par consensus? À ton avis, quels sont les forces et les faiblesses de ce processus décisionnel?

### SOIS UNE CITOYENNE OU UN CITOYEN

**dynamique**

6. Effectue une recherche sur un incident survenu, dans ta communauté ou ailleurs, lors duquel les droits des jeunes ont été respectés ou brimés. Raconte cet incident sous forme de bande dessinée. Rédige une brève description des événements au verso de la bande dessinée.

# Quelles sont nos responsabilités ?

**Responsabilité :** devoir ou obligation. En tant que citoyennes et citoyens, nous avons tous des responsabilités qui, souvent, découlent directement de nos droits.

Les citoyennes et les citoyens ont non seulement des droits, mais aussi des **responsabilités**. Les deux vont souvent de pair. Par exemple, si nous avons le droit de conduire une voiture, nous avons aussi la responsabilité de conduire prudemment et de respecter les règles du code de la route. Si nous avons le droit de voter, nous avons également le devoir de voter et d'exprimer notre opinion lors des élections. De même, si nous bénéficions au Canada du privilège de soins médicaux gratuits et d'un système d'éducation financé par l'État, nous avons en contrepartie le devoir de payer des impôts. Tout comme nous jouissons du droit à l'égalité, nous avons le devoir de nous opposer à toute forme de discrimination envers autrui.

Certaines de ces responsabilités sont énoncées dans des lois qui nous y obligent. D'autres reposent sur le sens moral et la conscience sociale, c'est-à-dire sur ce que nous estimons juste et équitable. Il existe également des responsabilités d'ordre général telles que :

- se tenir au courant des problèmes auxquels la société doit faire face



- être à l'écoute des idées des autres et respecter leurs droits
- utiliser nos habiletés et nos compétences de façon qu'elles soient utiles à la collectivité
- contribuer activement et avec discernement à la défense de nos droits et de ceux des autres personnes
- contribuer à l'amélioration de notre communauté en exprimant notre désaccord avec certaines décisions et certaines lois existantes

Ces jeunes qui font du patin à roues alignées ont le devoir de respecter la limite de vitesse imposée, non seulement pour leur propre sécurité, mais aussi pour celle des autres. La police locale a installé des pistolets radars dans ce secteur du parc Stanley, à Vancouver, pour sévir contre ceux et celles qui font de la vitesse.

## La primauté du droit

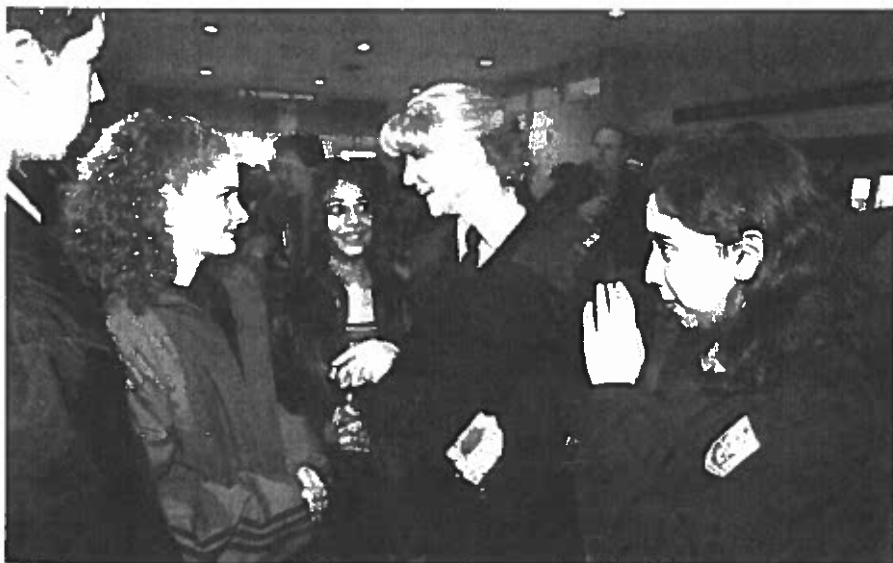
Examinons les responsabilités qui découlent des lois. Les démocraties reposent sur le principe de la **primauté du droit**. Cela signifie que les lois s'appliquent de la même façon à tout le monde, y compris aux personnes qui détiennent le pouvoir. La primauté du droit vise à protéger les citoyennes et les citoyens contre les caprices de leurs dirigeants. En d'autres termes, la primauté du droit préserve les droits de tous les citoyens.

Par ailleurs, chaque citoyenne et citoyen a le devoir d'obéir aux lois du pays. Le non-respect de ces lois entraîne des conséquences, notamment l'imposition de sanctions. Par exemple, la vitesse limite sur les autoroutes et sur les routes est fixée par la loi et tout contrevenant, s'il est pris sur le fait, doit payer une amende. Il existe d'autres responsabilités légales. Ainsi, toute citoyenne et tout citoyen du Canada, a l'obligation légale de faire partie d'un jury si la justice le lui demande, de payer des impôts et d'aider la police à maintenir l'ordre.

## Des objectifs communs

L'une de nos responsabilités en tant que citoyennes et citoyens, est de contribuer à l'atteinte des objectifs que la communauté s'est fixés de façon que la communauté dans son ensemble en bénéficie. Il peut s'avérer difficile de déterminer les objectifs communs ou les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Les citoyennes et citoyens s'accordent toutefois pour reconnaître que nous devons tenter de satisfaire certains des besoins fondamentaux de toute la population, notamment en matière de logement, d'alimentation et de soins médicaux. Au-delà de la satisfaction de ces besoins essentiels, les objectifs communs pourraient inclure la réduction du taux de criminalité, l'amélioration du système d'éducation, l'accroissement des échanges commerciaux avec d'autres pays, etc.

**Primauté du droit :** principe voulant que le peuple est régi par des lois et que personne n'est au-dessus des lois.



Quel est le rôle d'un corps de police ?



Ces interdictions répondent-elles à des objectifs communs? Explique ta réponse.



DEFENSE DE FUMER • PAS DE SOLlicitATION



Les objectifs communs servent souvent à guider la communauté au moment de prendre des décisions ou d'adopter des mesures. Si, par exemple, une communauté décide qu'il faut réduire la violence, ses membres prendront alors diverses mesures pour atteindre cet objectif. Ces mesures peuvent être mises en œuvre par des réseaux de soutien, des groupes de la société civile ou des organismes gouvernementaux. Les individus peuvent également contribuer à la réalisation de cet objectif par l'intermédiaire d'organisations locales ou en ayant recours au processus politique.

Il arrive parfois que les intérêts personnels entrent en conflit avec les intérêts et les objectifs de l'ensemble de la collectivité. Prenons, par exemple, les symboles et les messages reproduits dans la marge ci-contre. Dans des cas semblables, il est difficile de s'assurer que les décisions sont prises non seulement « par le peuple », mais aussi « pour le peuple ». En d'autres termes, même si certaines décisions ne sont pas très populaires, la plupart des citoyennes et des citoyens acceptent de s'y conformer dans la mesure où elles sont prises dans l'intérêt commun.

## S'INFORMER, UN DEVOIR CIVIQUE

SOIS UNE CITOYENNE OU UN CITOYEN

avise

1. a) Examine les responsabilités énumérées à la page 26. Quelles sont celles que tu assumes le plus souvent? Quelles sont celles que tu assumes le moins souvent?
  - b) Quelle serait ta définition d'une citoyenne ou d'un citoyen responsable?
2. Comment le principe de la primauté du droit se reflète-t-il dans ta vie de tous les jours? Que se passerait-il si tu n'assumais pas tes responsabilités?

SOIS UNE CITOYENNE OU UN CITOYEN

3. Le contrôle des émissions des véhicules automobiles, les lois anti-tabac et les lois obligeant le port de la ceinture de sécurité sont des exemples de nos efforts visant à atteindre des objectifs communs. D'après ces exemples, comment les objectifs communs sont-ils en conflit avec des

droits individuels? Comment, selon toi, ces conflits peuvent-ils être résolus?

SOIS UNE CITOYENNE OU UN CITOYEN

4. Dans des journaux ou des magazines, recueille des histoires sur des jeunes qui ont agi de façon responsable ou irresponsable. Analyse un de ces articles en vue de répondre aux questions suivantes:
  - a) En quoi cette personne a-t-elle agi de façon responsable ou irresponsable?
  - b) Ses actions ont-elles aidé ou nui à quelqu'un? Comment?
  - c) Quelles leçons peut-on tirer de cette histoire?
  - d) Fais part de tes découvertes à la classe. Produisez tous ensemble un tableau d'affichage sur lequel vous présenterez des façons dont les jeunes peuvent contribuer à la vie de leur communauté.

# Les droits et les responsabilités des élèves sont-ils équilibrés à l'école ?

**A**u Canada, la loi te considère comme un enfant jusqu'à ce que tu aies 18 ans. Il en résulte que tu n'as pas les mêmes droits et responsabilités que les adultes. Par exemple, tu n'as pas le droit de voter avant d'avoir 18 ans. Néanmoins, tes droits en tant que jeune sont expressément visés par certaines lois. Ainsi, la *Loi sur l'éducation* établit certaines des règles qui te concernent pendant que tu es à l'école.

Réponds au questionnaire suivant afin d'évaluer tes connaissances au sujet de tes droits et de tes responsabilités à l'école.

## Infosource 1-11 ▼ Questionnaire sur les droits et les responsabilités

### Vrai ou faux :

1. La police peut t'arrêter si tu sèches tes cours.
2. Tu n'es pas obligé d'aller à l'école si tes parents se chargent de ton éducation à la maison.
3. La direction de ton école ne peut pas te suspendre simplement parce que tu saches en classe.
4. Personne n'a le droit de fouiller dans tes affaires personnelles chez toi ou dans ton casier.
5. Tu peux être puni pour avoir exprimé ton opinion en classe, si elle est différente de celle de ton enseignante ou ton enseignant.
6. Ton enseignante ou ton enseignant a le droit de te frapper.
7. Tu as le droit de protester sans craindre d'être puni, si tu as le sentiment que ton établissement scolaire te traite injustement.

Source : Adapté de [www.hri.ca/children/youth](http://www.hri.ca/children/youth)

### Réponses :

1. **Vrai.** L'école buissonnière est un délit.
2. **Vrai.** Si tes parents te donnent « une instruction satisfaisante » à la maison, tu n'es pas obligé d'aller à l'école.
3. **Faux.** Tu peux être renvoyé pour avoir utilisé un langage « blasphématoire et inapproprié ».
4. **Vrai.** En principe, tu es protégé contre « toute fouille ou saisie abusive ». Toutefois, la définition du terme « abusive » est discutable.
5. **Faux.** En principe, chacune et chacun jouit de la liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, mais cette liberté peut être limitée.
6. **Vrai.** Les enseignantes et les enseignants ont les mêmes pouvoirs que les parents, notamment celui de recourir à la force pour te punir, tant que leur usage de la force est raisonnable. De nombreux conseils scolaires interdisent toutefois le recours à la force.
7. **Vrai.** En tant que citoyenne ou citoyen canadien, tu as la liberté de réunion pacifique, mais cette liberté peut être limitée.

Si tu examines les réponses au questionnaire, tu remarqueras qu'il y a des lois conçues spécifiquement pour protéger les jeunes. Mais ces lois servent-elles toujours au mieux les intérêts de la société? Permettent-elles aux jeunes d'ignorer leurs responsabilités et d'échapper aux conséquences de leurs actes? Les opinions divergent sur ces questions. Lis le compte rendu de la cause suivante et donne ton avis sur la décision rendue par la cour.

### Infosource 1-12 ▼

#### Affaire la Reine c. H.

Un jour, un élève de 13 ans, dénommé H., a volé avec quelques camarades de l'argent dans le sac à main d'une enseignante à l'école. Lorsque celle-ci s'en est aperçue, elle a signalé le vol au directeur. Plus tard, elle a raconté à ses élèves ce qui s'était passé en disant que, si l'argent lui était rendu, elle était prête à passer l'éponge. H. et ses camarades ont alors avoué avoir commis le vol.

L'enseignante n'a pas informé le directeur de l'école de la promesse qu'elle avait faite aux jeunes. Quand celui-ci a découvert qui avait pris l'argent, il a convoqué H. et ses camarades dans son bureau. Les jeunes ont alors admis ouvertement

avoir commis le vol. Jamais au cours de l'entrevue dans le bureau du directeur le jeune H n'a été informé de ses droits. En tant que mineur, il avait le droit d'avoir à ses côtés une ou un adulte ou une avocate ou un avocat tout au long de l'interrogatoire. Le directeur a plutôt appelé la police, et les jeunes ont tous été inculpés de vol.

Par la suite, les jeunes ont été acquittés par le juge, qui a déclaré que le jeune H. a été privé de ses droits, ce qui rendait ses aveux irrecevables (c'est-à-dire que le tribunal n'avait pas le droit d'en tenir compte).

Source: Adapté de Alberta Law Reports

### ANALYSE DE LA QUESTION

SOIS UNE CITOYENNE OU UN CITOYEN

**avisé**

1. a) Examine à nouveau les questions et les réponses du questionnaire. Quels éléments font ressortir les droits des élèves et lesquels font ressortir les responsabilités?  
b) Est-ce que certaines réponses t'ont surpris? Explique pourquoi.
2. Dans l'affaire la Reine c. H., pourquoi H. a-t-il été acquitté? Développe ta réponse en t'appuyant sur l'information fournie dans les Infosources 1-11 et 1-12.

SOIS UNE CITOYENNE OU UN CITOYEN

**déterminé**

3. À ton avis, pourquoi les jeunes ont-ils le droit d'avoir une ou un adulte à leurs côtés lorsqu'on les interroge sur un délit?
4. Revois les règles de conduite actuelles de ton école.
  - a) Quels droits ces règles te reconnaissent-elles?
  - b) Quelles sont tes responsabilités selon ces règles?
  - c) Crois-tu qu'il existe un juste milieu entre les droits et les responsabilités qu'elles t'accordent?